

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Au cours des tournées que nous avons faites à travers le Canada avec le comité permanent des transports, nous avons appris que de nombreuses voies ferroviaires comme celle de Churchill ne peuvent recevoir que certains genres de wagons. Encore là, il faut absolument avoir en réserve le matériel qui convient aux régions comme celle-là afin que le grain puisse être transporté au moment voulu. Il faut que cela se fasse. Il faut absolument que l'administrateur ait son mot à dire dans la façon dont cela se fait. Les agriculteurs voient comme une tartuferie la conduite des libéraux et conservateurs qui restent silencieux à la Chambre sur cette question et ne font rien pour garantir ce genre de protection. Nous les entendons dire qu'ils soutiennent la Commission du blé mais ils se taisent à la Chambre.

• (1150)

Au cours de mes tournées avec le comité des transports, le député de Végréville (M. Mazankowski) a assisté à des réunions où il s'est vanté devant les agriculteurs des Prairies de tout ce qu'il avait accompli, du grand nombre de wagons qu'il avait fournis lorsqu'il était ministre. Je tiens à dire à la Chambre que j'ai travaillé au service de mécanique d'une société ferroviaire pendant de nombreuses années et qu'un wagon couvert ne se construit pas . . .

M. McKnight: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande quels jours le député a à l'esprit quand il parle de ses tournées avec le comité des transports. J'ai voyagé souvent . . .

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La parole est au député de Kootenay-Est-Revelstoke.

M. Parker: Monsieur le Président, tout d'abord il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement légitime. Si vous vérifiez, vous verrez que j'ai dit que j'avais accompagné le comité des transports dans tout le pays et que le député de Végréville était là. Vous vous apercevrez que je siégeais à ce comité.

M. McKnight: A quelles dates?

M. Parker: Je n'ai aucune raison de donner au député les dates auxquelles j'ai siégé au comité. Il semble que certains députés conservateurs . . .

M. Malone: Le député de Crowfoot.

M. Parker: Si le député de Crowfoot (M. Malone) veut vérifier, il constatera que j'ai accompagné le comité des transports et que j'ai rencontré les producteurs de grains à Winnipeg, Regina et Edmonton. Nous avons également visité Prince Rupert.

M. Taylor: Vous deviez être sous la table à Edmonton, car je ne vous ai pas vu.

M. Parker: Ces députés conservateurs semblent tendus, je peux leur dire qu'il y a eu plus d'un comité des transports. Il y en a eu un qui s'occupait du projet de loi sur le tarif du Nid-de-Corbeau et un autre qui a voyagé dans tout le pays il y a environ deux ans. S'ils ne se rappellent pas de cela, c'est qu'ils

ne s'intéressaient pas beaucoup à ce qui se passait dans le domaine des transports au Canada.

M. Taylor: Il y en avait également un en 1917. Appartenez-vous à celui-là?

M. Parker: Nous entendons des radotages chez les conservateurs et les libéraux, mais qu'on nous donne plutôt certains conseils constructifs sur la façon de régler cet important problème.

La seule façon efficace de manutentionner nos grains est de donner à la Commission canadienne du blé, qui représente les agriculteurs, gère l'économie et les exportations céréalières, le pouvoir et la possibilité d'exiger que les sociétés fonctionnent efficacement et que le transport des grains se fasse rapidement. Il ne faut plus tolérer un système en vertu duquel les sociétés de chemin de fer peuvent dire aux agriculteurs des Prairies que ce sont les travailleurs ferroviaires qui sont la source de tous les problèmes, alors que ce sont elles qui, par leurs erreurs de gestion, ont mis les wagons sur des voies de garage et retardé le transport des grains. S'il y avait un administrateur responsable de ces problèmes, les agriculteurs sauraient tout de suite à qui s'en prendre et ils feraient en sorte qu'on apporte des solutions.

Le parti conservateur espère que Continental ou Cargill seront autorisés à participer à la commercialisation, détruisant ainsi l'un des meilleurs systèmes que le Canada ait jamais eu. Si l'on fait ces changements, nous ne pouvons pas permettre l'adoption du projet de loi C-155 sans garantie d'une commercialisation dirigée.

Le président suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Blaker): Le vote porte sur les motions nos 39 et 40.

Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Blaker): Conformément au paragraphe 11 de l'article 79, le vote par appel nominal des motions est reporté.

Les motions nos 41, 42, 43, 44, 45 et 46 ont été regroupées pour le débat, mais feront l'objet de votes distincts.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest) propose:

Motion n° 41

Qu'on modifie le projet de loi C-155, à l'article 21, en retranchant les lignes 10 et 11, page 10, et en les remplaçant par ce qui suit:

«manutention du grain, par les compagnies de chemins de fer;»

Motion n° 42

Qu'on modifie le projet de loi C-155, à l'article 21, en retranchant les lignes 12 à 21, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit: